

Le bilan d'un projet : les rapports et la réunion de clôture

Ce cours vous est proposé par Deborah Arnold et Pascal Corbel, Université Paris-Saclay, et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

Attention : ceci est la version corrigée du quiz.

- 1. Quels sont les éléments qui relèvent du bilan d'un projet ? (Plusieurs réponses possibles)**
 - a. Le bilan interne
 - b. Le rapport final
 - c. La recette du projet
 - d. Le redéploiement des ressources humaines
 - e. La réunion de clôture

- 2. Quels sont les objectifs de la réunion de clôture ? (Plusieurs réponses possibles)**
 - a. La capitalisation inter-projet
 - b. Améliorer les référentiels de gestion de projet
 - c. Informer les membres de l'équipe projet de leur fin de contrat
 - d. Recenser les difficultés rencontrées
 - e. Célébrer les réussites
 - f. Démarrer un nouveau projet

- 3. Compléter cette phrase.**

La réunion de clôture est **porteuse** du maximum de valeur **ajoutée** pour l'organisation/entreprise.

4. Associer chaque élément à la rubrique de l'ordre du jour de la réunion de clôture

Résultats du projet	Impressions et analyse
Enjeux et objectifs Grands livrables Mesures de satisfaction du client Écarts acceptés	Ressenti personnel Analyse du déroulement
Formalisation du retour d'expérience	Référentiel de gestion de projet
Points forts dans le management du projet Points forts dans les techniques mobilisées Points de progrès	Identification des points généralisables Rédaction de modifications / ajouts
Reconnaissance de l'équipe projet	Célébration
Remerciements Mise en avant des contributions	Organisation d'une fête Partage de coordonnées

5. Quels sont les enjeux du bilan d'un projet ?

- a. Reconnaître les écarts
- b. Cacher les échecs
- c. Flatter l'égo du chef de projet
- d. Gérer les échecs
- e. Gérer le sentiment de deuil

Références

Comment citer ce cours ?

Gestion de Projet, Deborah Arnold et Pascal Corbel, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.